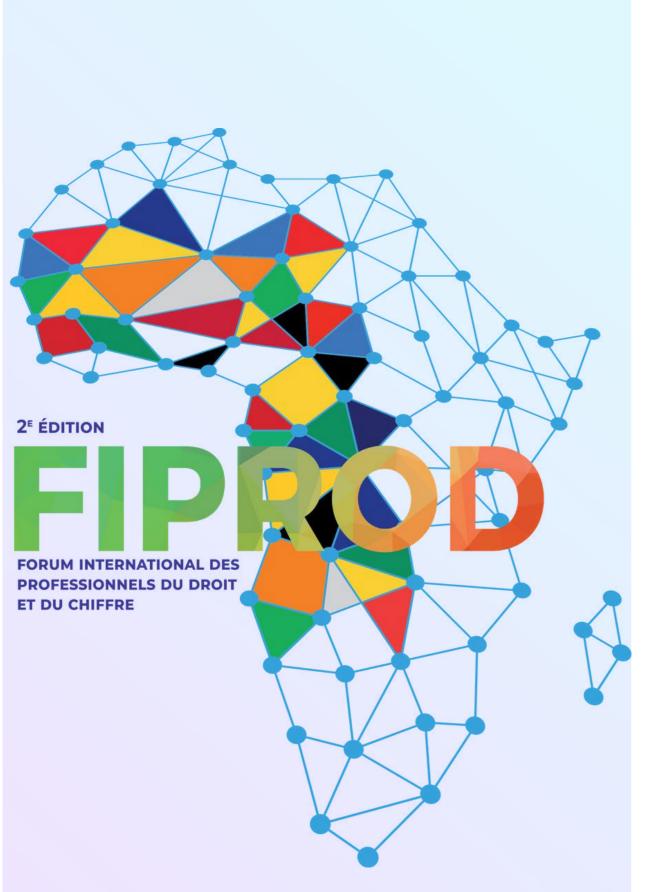


Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires Organization for the Harmonization of Business Law in Africa Organizacion parala Armonizacion en Africa del Derecho Mercantil Organização para a Harmonização do Direito dos Negócios em Africa

ECOLE REGIONALE SUPERIEURE DE LA MAGISTRATURE (ERSUMA

# FORUM INTERNATIONAL DES PROFESSIONNELS DU DROIT ET DU CHIFFRE - FIPROD

2ème Édition Kigali (RWANDA), 16-19 novembre 2022



#### THÈME:

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DÉFIS DU FINANCEMENT DES ENTREPRISES EN AFRIQUE

LE MAGAZINE DU FIPROD

# ORGANISATEUR DU FORUM INTERNATIONAL DES PROFESSIONNELS DU DROIT ET DU CHIFFRE (FIPROD)

Le Forum International des Professionnels du Droit et du Chiffre (FIPROD) est organisé par l'École Régionale Supérieure de la Magistrature (ERSUMA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA). L'OHADA est une Organisation internationale regroupant à ce jour dix-sept (17) pays d'Afrique centrale, d'Afrique de l'Ouest et de l'océan Indien : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Centrafrique, Union des Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Guinée Bissau, Guinée Équatoriale, Mali, Niger, République Démocratique du Congo, Sénégal, Tchad et Togo. Elle est ouverte à tout État membre de l'Union africaine. L'OHADA comprend : la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement, le Conseil des Ministres, la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) située à Abidjan en République de Côte d'Ivoire, le Secrétariat Permanent situé à Yaoundé en République du Cameroun, et l'École Régionale Supérieure de la Magistrature située à Porto-Novo en République du Bénin.

La Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement est composée des Chefs d'État et de Gouvernement des États parties. Elle est présidée par le Chef d'État ou de Gouvernement dont le pays assure la présidence du Conseil des Ministres. Elle se réunit en tant que de besoin, sur convocation de son Président, à son initiative ou à celle du tiers des États parties. Elle statue sur toute question relative au Traité.

Le Conseil des Ministres est composé des ministres chargés de la Justice et des Finances des États parties. La présidence du Conseil des Ministres est exercée à tour de rôle et par ordre alphabétique, pour une durée d'un an, par chaque État partie. Le Conseil des Ministres est l'organe législatif de l'OHADA et à ce titre, il adopte les Actes uniformes, après avis de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage.

La Cour Commune de Justice et d'arbitrage est l'Organe juridictionnel de l'OHADA. Elle est composée de 13 juges. Elle assure l'interprétation et l'application communes du Traité ainsi que des règlements pris pour son application, des Actes uniformes et des décisions. Ses décisions s'appliquent dans tous les États parties avec la même force que les décisions rendues par les juridictions nationales.

Le Secrétariat Permanent est l'organe exécutif de l'OHADA. Il est dirigé par un Secrétaire Permanent nommé par le Conseil des Ministres pour un mandat de quatre ans renouvelable une fois. Il assiste le Conseil des Ministres. Le Secrétariat Permanent prépare les Actes uniformes en concertation avec les gouvernements des États parties.

L'ERSUMA est l'institution de formation de l'OHADA. Située à En tant que centre de formation, Porto- Novo en République du Bénin, elle a pour rôle d'améliorer l'ERSUMA est chargée de sensibiliser, l'environnement juridique des États Parties de l'OHADA par la vulgariser, former et renforcer les sensibilisation, la vulgarisation, la formation continue et initiale, capacités en droit des affaires en l'évaluation de l'application du droit de l'OHADA et de tout autre général, en droit OHADA et autres droit communautaire et l'accompagnement continu des droits communautaires africains en professionnels du droit, des professionnels du chiffre et des particulier. Les activités de formation entreprises.

L'ERSUMA a cinq missions principales :

Améliorer le système juridique et judiciaire des États Parties professionnels du droit et du chiffre et les opérateurs économiques. Ainsi.

Assurer le renforcement des capacités des magistrats et peuvent être cités parmi les autres auxiliaires de justice des États Parties relativement aux auditeurs des sessions de formation : Actes uniformes et à tous les domaines du droit des affaires ; les magistrats, avocats, notaires,

Assurer l'appropriation du droit OHADA par les professionnels et les justiciables ;

Agir comme un centre d'excellence de recherche et de priseurs documentation en droit OHADA et en tout autre droit banque communautaire;

Être en liaison étroite avec la CCJA et les autres hautes juridictions nationales, afin de garantir l'uniformité de l'interprétation et de l'application du droit OHADA.

L'ERSUMA est constituée de deux pôles : le pôle administratif et les administrateurs de société le pôle technique.

Le pôle administratif assure la gestion administrative et financière de l'Institution. Il est constitué de la Direction générale, du Service des Ressources Humaines, du Matériel et de l'Administration Générale, du Service Financier et Comptable et du Service du Système d'Information. Dans la perspective du rapprochement de ses services, l'ERSUMA a acquis des équipements de dernière technologie notamment en matière d'installations informatiques et d'infrastructures-réseaux, de visioconférence, de documentation virtuelle et de traduction simultanée.

Quant au pôle technique, il est constitué, à côté du Centre de recherche, du Centre de documentation et du Centre de traduction et d'interprétariat en droit, du Centre de formation. Le centre de formation est le Centre le plus ancien de l'ERSUMA, les orientations premières de l'Institution résultant du Traité de l'OHADA étant en lien direct avec le renforcement des capacités

de l'ERSUMA sont ouvertes à tout public, principalement et les opérateurs économiques. Ainsi, peuvent être cités parmi les les magistrats, avocats, notaires, huissiers de justice, officiers de justice, greffiers, commissairespriseurs, juristes d'entreprise, de d'établissements ou financiers, experts comptables et comptables agréés, mandataires de judiciaires, opérateurs économiques, universitaires, ... etc., ainsi que les managers et dirigeants d'entreprise,





Le FIPROD est une manifestation professionnelle biannuelle qui se caractérise par sa diversité et son ouverture. C'est le lieu de rencontre et d'échange qui réunit tous les professionnels du Droit et du Chiffre, toutes professions confondues, avec leurs partenaires institutionnels et les destinataires de leurs services. Il est le creuset le plus important des professionnels du Droit et du Chiffre en ce qu'il les fédère autour d'un objectif commun à trois volets :

- accompagner l'expansion des professions juridiques, judiciaires et du Chiffre ;
- garantir l'effectivité du Droit ; et
- renforcer l'efficience économique du Droit.

La réalisation de cet objectif commun nécessite que les acteurs du Droit et du Chiffre connaissent mutuellement leurs professions, prennent conscience de leurs enjeux systémiques et travaillent en synergie. Le FIPROD se veut donc le trait d'union entre les professionnels du Droit et du Chiffre, d'horizons et de domaines divers, dont la collaboration interprofessionnelle est primordiale pour le développement de leur profession et la satisfaction des besoins légitimes qui justifient leur existence.

La 1ère édition de ce Forum s'est tenue à Dakar (Sénégal) les 14 et 15 novembre 2019 avec plus de 300 participants venus de divers horizons professionnels, d'Afrique et d'Europe sur le thème : « Négociation et conseils en investissements dans l'espace OHADA ». Cette 2ème édition se tiendra durant quatre journées (du 16 au 19 novembre 2022) à Kigali (Rwanda) sur le thème : « Développement économique et défis du financement des entreprises en Afrique ».

Le FIPROD, l'interprofessionnalisme au service du développement économique.

# CONCEPT DU FORUM INTERNATIONAL DES PROFESSIONNELS DU DROIT ET DU CHIFFRE (FIPROD)

# PAYS HÔTE

En choisissant le Rwanda pour abriter cette deuxième édition du FIPROD, l'ERSUMA entend se placer en droite ligne de la politique d'ouverture de l'OHADA, dont l'ambition est de s'illustrer comme une institution panafricaine en droit des affaires, surtout avec l'avènement récent de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf). Ce choix n'est pas fortuit. En effet, bien qu'étant enclavé et ne disposant que de peu de ressources naturelles et d'une petite industrie, le Rwanda est parvenu à s'imposer comme un véritable modèle économique en Afrique. Son économie, dominée par les services, particulièrement par l'agriculture, est qualifiée de miraculeuse vu les performances réalisées par le pays dans un contexte géopolitique et structurelle peu favorable . Ces performances sont le fruit de l'accompagnement et du financement réguliers des entreprises à travers notamment des programmes de crédits taillés sur mesure pour les petites et moyennes entreprises, l'usage de plateformes performantes pour financer les entreprises africaines, le développement et la promotion d'un centre financier international ou encore la mise en œuvre de réforme d'envergure qui améliorent considérablement le climat des investissements.

L'ERSUMA remercie les autorités rwandaises pour leur accueil chaleureux, leur disponibilité ainsi que leur soutien dans l'organisation de cet événement.



# CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU THÈME DE LA 2ème ÉDITION DU FIPROD

Les entreprises sont les principaux vecteurs de croissance économique. C'est la raison pour laquelle, l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), dont l'objectif primordial est le développement économique du continent africain, accorde une place de premier choix à la stabilité et à la pérennité des entreprises. Des efforts considérables sont fournis par le législateur OHADA, à l'instar de ses homologues des autres organisations communautaires , et des législateurs nationaux africains. Les règles ont fortement évolué, marquant un véritable renouveau du Droit applicable pour répondre aux attentes des milieux d'affaires. Des évaluations successives de ces actions législatives et réglementaires, conduites par des organismes internationaux, ont d'ailleurs salué les apports intrinsèques indéniables de ce dispositif dans la conduite du processus de développement économique ; ce dernier passe, sans nul doute, par la constitution d'un secteur privé fort.

Mais, bien que ces efforts institutionnels, internationaux, communautaires et nationaux, soient loin d'être négligeables, leur impact réel sur les entreprises et le tissu économique tarde à se faire sentir. Certes le dispositif juridique en vigueur donne une impulsion certaine aux États pour faciliter la création d'entreprises en vue de booster leur développement économique. Mais, les entreprises africaines peinent à démarrer effectivement et à contribuer véritablement à la croissance. Elles sont généralement de faible taille. Elles ont du mal à faire face à la concurrence étrangère et à résister aux aléas de la conjoncture internationale. Certaines entreprises ouvrent les portes et les referment quelque temps plus tard faute de moyens financiers pour faire face à leurs engagements. Le nombre d'entreprises en veilleuse, d'entreprises éligibles à l'impôt forfaitaire et d'entreprises radiées des registres en dit long. Cette situation est aggravée par la crise sanitaire récente liée à la pandémie du coronavirus qui a désarticulé la plupart des circuits de production et de distribution, mettant à mal le fonctionnement des entreprises. Ainsi, les faillites se sont multipliées, accentuant le chômage et le sous-emploi, au moment même où l'Afrique s'engageait déjà dans la voie de l'émergence.

La base du tissu économique, constituée des petites et moyennes entreprises formelles et des acteurs de l'économie informelle, s'amplifie. À l'inverse, le sommet, qui regroupe les grandes entreprises sur lesquelles pèsent de grands enjeux nationaux (emplois, souveraineté internationale, sécurité...), s'atrophie. Les marchés financiers africains, qui comptent sur l'expansion des entreprises locales inscrites pour grandir, éprouvent de la peine à prendre leur envol. La fragilité du tissu économique du continent africain ne fait l'objet d'aucun doute. Les entreprises africaines, confrontées aux aléas d'une conjoncture internationale difficile marquée par des crises multiformes, se caractérisent par leur décrépitude. Au-delà de leur fiabilité, se pose dès lors la question de leur viabilité.

Il faut trouver des solutions adéquates à la descente aux enfers des entreprises africaines, à travers un financement approprié assorti des meilleures garanties de remboursement. En effet, la situation actuelle des entreprises africaines appelle à une réflexion d'ensemble sur les grandes orientations des politiques économiques, en mettant un accent particulier sur les questions de financement. Une telle réflexion ne peut produire les résultats escomptés que si elle regroupe les spécialistes des questions financières, les juristes de renom, les chefs d'entreprises et les professionnels du droit d'horizons divers pour discuter, ensemble, sur les problématiques liées au financement des entreprises. Afin d'aboutir à des propositions de solutions structurelles et systémiques prenant en compte la diversité des contextes et des moyens, la question du financement des entreprises doit être abordée, de façon concertée et plus englobante, par les opérateurs économiques, les managers et dirigeants d'entreprises, les experts professionnels du Droit et du Chiffre et les politiques qui doivent trouver des moyens appropriés pour instituer un secteur privé fort capable d'assurer la stabilité des États et de lutter contre le chômage, le sous-emploi, la pauvreté et les crises conséquentes. Cette approche participative et inclusive a le mérite d'orienter les interventions de façon coordonnée et d'assurer harmonieusement et efficacement l'expansion des entreprises et le développement économiques des États africains.

Le financement des entreprises en Afrique est devenu un véritable défi qu'il faut relever, avec l'appui de toutes les parties prenantes, pour prétendre accéder à l'émergence. Afin de contribuer à relever ce noble défi, et capitalisant les acquis de la précédente édition du Forum international des professionnel du Droit et du Chiffre (FIPROD), l'École Régionale Supérieure de la Magistrature (ERSUMA) de l'OHADA a décidé d'organiser la prochaine édition du FIPROD à Kigali (Rwanda), du 16 au 19 novembre 2022, sur le thème « Développement économique et défis du financement des entreprises en Afrique ».

L'organisation de cette rencontre internationale rentre parfaitement dans le cadre des missions de formation, de sensibilisation, de vulgarisation et de renforcement des capacités des acteurs, qui lui sont dévolues statutairement. Ainsi, la première édition du Forum international des professionnels du droit, qui s'est tenue à Dakar (Sénégal) les 14 et 15 novembre 2019 sur le thème « Négociation et conseils en investissements dans l'espace OHADA », avait réuni près de trois cents (300) participants (experts, professionnels, universitaires, représentants d'institutions nationales et communautaires, investisseurs...) de diverses nationalités. Au sortir de cette rencontre, les Éditions de l'ERSUMA ont entrepris de diffuser l'annuaire des professionnels du Droit et du Chiffre qui constituera sans doute un véritable répertoire facilitant l'identification et la localisation des professionnels, par leurs homologues, les opérateurs économiques et les autres usagers.

#### OBJECTIFS DE LA 2ème ÉDITION DU FIPROD

#### 1- Objectif général

La deuxième édition du FIPROD, prévue en novembre 2022 à Kigali, a pour objet de réunir les professionnels du Droit et du Chiffre, ainsi que les opérateurs économiques, les dirigeants d'entreprises et les politiques pour évaluer le système de financement des entreprises en Afrique afin de proposer des solutions aptes à constituer des réelles contributions à la sécurité juridique et au développement économique du continent africain.

#### 2- Objectifs spécifiques

De manière spécifique, cette édition vise à :

- Identifier les enjeux du financement des entreprises au regard de l'objectif de développement économique des pays africains ;
- Dresser un état des lieux du financement des entreprises en Afrique;
- Identifier les acteurs du financement des entreprises, leurs rôles et leurs responsabilités ;
- Analyser et évaluer le système de financement des entreprises en vigueur dans les pays africains ;
- Déceler et classifier les difficultés de financement rencontrées par les entreprises africaines, ainsi que leurs causes ;
- Apprécier la sécurité du financement des entreprises en Afrique et proposer des solutions pratiques de sécurisation du crédit ;
- Identifier les techniques et moyens adéquats de financement des entreprises en tenant compte du contexte spécifique du continent africain et de la concurrence internationale;
- Évaluer le système de régulation des marchés africains du financement des entreprises ;
- Apprécier les pratiques professionnelles en matière de financement des entreprises en Afrique ;
- Partager les expériences professionnelles et renforcer les capacités de professionnels en matière de financement des entreprises ;
- Promouvoir la collaboration entre professionnels en vue de réaliser avec succès le financement des entreprises ;
- Stimuler les États africains dans leurs politiques d'amélioration du climat des affaires et du financement des entreprises ;
- Assurer la sécurité juridique et judiciaire des entreprises, ainsi que leur financement conséquent.





Projet de Gouvernance du Secteur des Mines (PGSM)

# BREF APERÇU DES ATELIERS

# ATELIER n°1

#### ÉTAT DES LIEUX DU FINANCEMENT DES ENTREPRISES EN AFRIQUE

Cet atelier vise à fixer les participants sur l'état des lieux du financement des entreprises en Afrique. C'est le point de départ des réflexions qui vont animer les discussions au cours des travaux de cette deuxième édition du FIPROD. En effet, aucune entreprise ne peut fonctionner sans avoir des financements adéquats lui permettant de réaliser son objet social. Si à la création de l'entreprise le capital social est apporté par les actionnaires, il ne constitue qu'une garantie minimale des créanciers dans leurs rapports avec l'entreprise. Ce capital doit être renforcé par d'importants concours financiers extérieurs qui ne sont pas toujours l'apanage des banques ou des établissements financiers assimilés. D'autres acteurs entrent en scène pour permettre à l'entreprise d'assurer la compétitivité de ses activités afin de booster le développement économique tout en résistant aux chocs exogènes.

L'objectif du présent atelier est de présenter tous les acteurs majeurs qui apportent leur concours financier à la bonne marche des entreprises africaines. Au-delà des banques et des établissements de microfinance, il faudra examiner le rôle et la place des marchés financiers régionaux et sous régionaux dans cette dynamique, ainsi que les aides d'État et d'organismes internationaux. À côté de ces acteurs de premier plan, la protection de la propriété intellectuelle s'illustre désormais comme un nouvel instrument à explorer pour le financement des entreprises.

Dans ce premier atelier, les panélistes focaliseront leur attention sur les axes majeurs ci-après :

- o Le financement des entreprises par les établissements bancaires et de microfinance;
- o Le financement des entreprises sur les marchés financiers africains et étrangers;
- o L'accompagnement du financement des entreprises par les États et organismes internationaux;
- o La propriété intellectuelle, outil de financement des entreprises africaines

### ATELIER N°2

#### LES FINANCEURS EN AFRIQUE : DU MONOPOLE À LA LIBÉRALISATION DU MARCHÉ DU FINANCEMENT DES ENTREPRISES

La pratique montre que les banques et établissements financiers assimilés ne sont plus les seuls à proposer leurs services aux entreprises. On note d'ailleurs la résistance des financeurs classiques et l'émergence de nouveaux modes de financement des entreprises. Le marché du financement des entreprises en Afrique comme ailleurs se caractérise désormais par sa diversité au regard de la place qu'occupe chaque acteur dans cette quête du gigantisme.

L'expansion des capital-risqueurs, du Shadow Banking et du crédit municipal, le développement de la finance participative et l'adoption des cryptoactifs et des fintechs dans le financement des entreprises africaines constituent des nouvelles pistes à explorer par des chefs d'entreprises. À cela s'ajoute le financement des entreprises par les compagnies d'assurances.

Le présent atelier s'articulera autour des principaux points suivants :

- o L'émergence de nouveaux modes de financement des entreprises en Afrique;
- o Le financement des entreprises par les compagnies d'assurances ;
- o La résistance des financeurs classiques des entreprises en Afrique.



#### LA SÉCURISATION DU FINANCEMENT DES ENTREPRISES EN **AFRIQUE**

La sécurisation du remboursement des fonds empruntés est au cœur de toute politique de financement des entreprises. Aucun financeur ne peut s'engager à débloquer d'importants fonds au profit d'une entreprise s'il doute de ses capacités de ATELLER remboursement. D'ailleurs, au moment où les entreprises souffrent du manque de financement, les banques sont en surliquidité en raison de l'extrême prudence qu'elles observent dans l'octroi des crédits aux investisseurs.

L'importance croissante des créances douteuses au niveau des banques et autres établissements financiers assimilés montre à suffire les risques liés au financement des entreprises en Afrique, et justifie en partie la résistance des financeurs classiques dans le financement des entreprises. Il en résulte que de la capacité de remboursement des fonds empruntés dépend la crédibilité de l'entreprise. Le rétablissement de la confiance entre financiers et chefs d'entreprises passe nécessairement par les meilleures garanties de crédit.

Il importe alors de faire ressortir clairement les risques liés au financement des entreprises, et d'explorer les meilleures garanties de crédit afin de rassurer les investisseurs et autres financeurs sur leur concours financiers aux entreprises. Ces garanties ne consistent pas seulement à offrir des sûretés classiques de remboursement, mais aussi à développer des nouveaux mécanismes de financement tels que le créditbail.

Par ailleurs tout financement peut générer un litige en cas de difficulté de remboursement. La voie judiciaire est bien disponible pour trancher un tel litige. Mais de plus en plus, les modes alternatifs de règlement des différends sont très usités. Cette orientation s'inscrit dans un phénomène global de déjudiciarisation. Parmi ces modes figurent en bonne place la médiation et l'arbitrage dont la prééminence dans le domaine des investissements, est sans équivoque au regard de la pratique. La médiation et l'arbitrage se sont non seulement particularisés, mais leurs enjeux se sont manifestés notamment par l'existence d'institutions spécialisées rendant plus rude la compétition des institutions d'arbitrage et de médiation. Ces modes alternatifs de règlement des litiges contractuels sont favorablement accueillis par le droit OHADA à travers les Actes uniformes dédiés.

Le présent atelier abordera notamment les aspects suivants :

- Les risques du financement des entreprises en Afrique;
- Les sûretés et garanties du financement des entreprises : entre classicisme et modernisme;
- Les atouts sécuritaires des mécanismes de financement des entreprises : le cas du crédit-bail aux Comores;
- Les techniques de renforcement et d'efficacité du dispositif de recouvrement des créances à l'égard des entreprises ;
- La particularité des sûretés portant sur les titres miniers et le financement des entreprises en zone OHADA;
- Le règlement des différends relatifs au financement des entreprises en Afrique : les apports de la médiation et de l'arbitrage

N°3

# ATELIER N°4

### L'ADAPTATION DES TECHNIQUES ET MOYENS DE FINANCEMENT AUX ENTREPRISES AFRICAINES

L'entreprise est envisagée ici au sens large comme « l'ensemble des moyens humains et matériels concourant, sous une direction économique, à la réalisation d'un objectif économique ». La diversité des entreprises impose une adaptation des modes de financement à la forme ou à la taille de l'entreprise. Dans le contexte africain où l'économie informelle est prédominante, il importe d'envisager l'adaptation des financements à la réalité économique. La transformation structurelle de l'économie souhaitée par les États membres de l'OHADA devrait faciliter l'identification des unités de production et de distribution des services et une adaptation des financements aux besoins réels des demandeurs.

Des grandes entreprises d'exploitation et de transformation des ressources naturelles aux moyennes et petites unités de production et de distribution des biens et services, une analyse adéquate de la situation financière et de la gestion administrative doit être faite afin d'assurer une parfaite adéquation entre le type d'entreprise et le mode de financement approprié. Ces financements doivent intégrer la finance participative et la finance islamique afin de mieux profiter des atouts des banques islamiques dans le financement des entreprises en Afrique. Par ailleurs, le fait qu'une entreprise soit en difficulté ne doit pas entraîner une aversion aveugle des financiers sur son financement. Bien au contraire des concours financiers appropriés doivent lui être apportés dans la mesure du possible afin de faciliter son redressement et sa relance. Le financement des entreprises en difficulté constitue donc un aspect très important du financement des entreprises dans la perspective de la relance économique post-covid 19.

Le présent atelier se focalisera principalement sur les axes ci-après :

- o L'adaptation des techniques et moyens de financement à la taille des entreprises africaines (Grandes Entreprises, start-ups, PME et TPE) .
- o Le financement des entreprises africaines et l'approche genre ;
- Le développement des financements sectoriels d'entreprises ;
- o Le financement de l'industrialisation et des entreprises industrielles en Afrique ;
- o La finance participative;
- o Le financement des entreprises en difficultés et les politiques de relance économique post-Covid 19.

# ATELIER N°5

#### LA RÉGULATION DU MARCHÉ DU FINANCEMENT DES ENTREPRISES EN AFRIQUE

Le financement des entreprises est un marché très important qui doit se faire dans la transparence afin de contrôler les flux financiers illicites et de lutter contre les menaces asymétriques. Au moment où le monde entier fait face au terrorisme et aux trafics illicites de tout genre, il est impérieux de réguler le marché du financement des entreprises afin d'éviter le blanchiment de l'argent sale par les circuits économiques réguliers. La sécurité des activités économiques ne peut être assurée que par un contrôle rigoureux des transactions financières.

La régulation du financement des entreprises doit se faire non seulement au niveau des banques et autres établissements financiers assimilés, mais aussi au niveau des marchés financiers. Il sera question de s'assurer de la loyauté des pratiques et de leur conformité aux standards internationaux. D'où l'importance de la compliance, de la notation financière et de la certification des entreprises, gages de leur crédibilité internationale sur les marchés financiers.

Par ailleurs, le respect de la réglementation des changes dans la perspective des échanges résultant de la mise en œuvre de la Zone de libre-échange économique africaine (ZLECAf) devrait être assuré. La pertinence de l'interdiction des aides d'État dans un contexte marqué par la crise liée à la pandémie du coronavirus devrait également être interrogée.

Le présent atelier focalisera l'attention sur les aspects suivants :

- o La portée de la régulation des banques centrales et commissions bancaires sur le financement des entreprises par les banques, établissements financiers à caractère bancaire et les institutions de microfinance;
- o La portée de la régulation des marchés financiers africains sur le financement des entreprises ;
- o La pertinence de l'interdiction des aides d'État par les organisations régionales et sous-régionales d'intégration économique en Afrique ;
- o Notation financière, compliance et certification dans le financement des entreprises africaines ;
- o La mobilité du financement des entreprises africaines ;
- o La lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme dans le financement des entreprises.

# BREF APERÇU DES TABLES-RONDES

#### LA PLACE DE L'ÉTAT DANS LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES ENTREPRISES AFRICAINES CHERCHEUSES DE FINANCEMENT

Du fait de la place de choix qu'occupent les entreprises dans le développement économique, l'État ne saurait se désintéresser de leur santé financière. La méfiance des financeurs classiques pousse souvent les États à œuvrer au renforcement des capacités des entreprises chercheuses de financement.

Cette orientation se comprend aisément puisque de la bonne santé financière des entreprises dépend le paiement régulier des impôts et taxes qui permettent à l'État de réaliser ses missions régaliennes. L'appui de l'État constitue ainsi une sorte de caution au remboursement des crédits octroyés aux entreprises.

Cet appui peut consister à la création et au renforcement des structures publiques de promotion des investissements ou de financement des entreprises. Il peut aussi consister en la prise des mesures fiscales incitatives.

La présente table ronde permettra aux acteurs intéressés d'échanger sur les dispositifs étatiques d'appui à l'investissement dans la perspective de la relance économique. Les intervenants focaliseront leur attention sur les axes majeurs ci-après :

- o Les apports de la fiscalité dans le renforcement de la compétitivité et de la résilience des entreprises africaines ;
- o Le renforcement de l'accompagnement des structures publiques nationales de promotion des investissements ;
- o Le renforcement de l'accompagnement des structures publiques de financement des entreprises.

### TABLE-RONDE N°1

# TABLE-RONDE 2

#### LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES ENTREPRISES AFRICAINES CHERCHEUSES DE FINANCEMENT : LE RÔLE DES PROFESSIONNELS DU DROIT ET DU CHIFFRE

Les moyens financiers constituent le nerf de l'investissement et conditionnent la survie de l'entreprise. Toutefois, ils n'en constituent pas seuls la clé du succès. Ce succès dépend également de la qualité de la conception technique du projet d'investissement et de la maîtrise de ses contours juridiques ; d'où l'intérêt de l'accompagnement par les professionnels du droit et du chiffre. Nombreux sont les investisseurs qui l'ont compris et qui n'hésitent pas à recourir aux services de ces professionnels pour réduire les risques de leur investissement.

Pourtant, il existe encore des investisseurs qui n'ont pas la culture du conseil juridique et fiscal et ne s'adressent aux professionnels qu'en cas de contentieux. Afin de conforter les premiers dans leur direction et de convaincre les seconds au changement d'orientation, les participants à la présente table ronde sont invités à échanger sur la corrélation entre les besoins d'accompagnement en matière de financement des entreprises et les capacités professionnelles des acteurs. Il est question notamment de s'intéresser à la gouvernance d'entreprise, à l'accompagnement financier et comptable, à l'assistance juridique et fiscale, à la place des institutions d'arbitrage et de médiation dans le financement des entreprises, et à la compliance. Tout cela, envisagé dans un esprit de collaboration interprofessionnelle pour optimiser l'efficacité du service.

Les intervenants à la présente table ronde axeront leurs propos principalement sur les points suivants :

- o Le renforcement de la gouvernance des entreprises africaines ;
- o L'accompagnement financier et comptable du financement des entreprises africaines : l'intermédiation financière ;
- o L'accompagnement technique sectoriel des entreprises africaines ;
- o L'assistance juridique et fiscale dans les engagements financiers des entreprises africaines : aspects précontractuels, contractuels et contentieux ;
- o Le rôle des institutions d'arbitrage et de médiation dans le financement des entreprises ;
- o L'arbitrage d'investissement dans l'énergie;
- o La compliance, un moyen de facilitation du financement des entreprises.





# PROGRAIME



« Développement économique et défis du financement des entreprises en Afrique »

#### **DU SAMEDI 12 AU MARDI 15 NOVEMBRE 2022**

#### ACCUEIL ET ENREGISTREMENT DES PARTICIPANTS

#### **MERCREDI 16 NOVEMBRE 2022**

PIERCONEDI IO NO VENIBRE EULE	
08h00 -08h30	Arrivée et installation des participants
08h30 -09h00	Arrivée et installations des officiels
09h00 -10h00	CÉRÉMONIE OFFICIELLE D'OUVERTURE
	❖ Mot de bienvenue du Directeur Général de l'ERSUMA
	<ul> <li>Leçon inaugurale sur le thème « Les enjeux du financement des entreprises dans le développement économique de l'Afrique », présentée par le Pr Alain KENMOGNE SIMO, Professeur Titulaire des Universités - Agrégé des Facultés de Droit, Université de Yaoundé II (Cameroun)</li> <li>Allocution du représentant du Directeur général de l'ALSF</li> <li>Allocution du Secrétaire Permanent de l'OHADA</li> <li>Discours d'ouverture du Ministre de la Justice de la République rwandaise</li> </ul>
	Photo de famille
10h00 - 11h00	<ul> <li>Cocktail d'ouverture</li> <li>Visites guidées de stands</li> <li>Brainstormings, présentations de produits et services des partenaires, sponsors et annonceurs</li> </ul>
11h00 -13h30	ATELIER 1 : ÉTAT DES LIEUX DU FINANCEMENT DES ENTREPRISES EN AFRIQUE
	<u>Modération</u> : <b>Dr Mounetaga DIOUF,</b> Magistrat Hors Hiérarchie, Docteur en Droit, Juge à la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA)
	<u>Interventions</u> :
	<ul> <li>1- « Le financement des entreprises par les établissements bancaires et de microfinance »</li> <li>par M. Levi GASANGWA, Head of Corporate Banking, Commercial Division (Bank of Kigali Plc)</li> </ul>
	<ul> <li>2- « Le financement des entreprises sur les marchés financiers africains et étrangers »</li> <li>par Pr Robert NEMEDEU, Professeur Titulaire des Universités - Agrégé des Facultés de Droit, Directeur du Centre d'Études Judiciaires (CEJ), Université de Yaoundé II (Cameroun), Membre du Conseil d'Établissement de l'ERSUMA</li> </ul>
	<ul> <li>3- « L'accompagnement du financement des entreprises par les États et organismes internationaux »</li> <li>par M. Cheick Oumar SOUMANO (PACEM), Spécialiste en développement des PME et des Partenariats Public Privé, Expert en facilitation et promotion des investissements privés du Projet</li> </ul>

	d'Appui à la Compétitivité de l'Économie Malienne (PACEM), &  M. Kouami APEMAGNON, Spécialiste de la pratique juridique du financement de l'entreprise et de l'investissement, Directeur du Département des Affaires Juridiques de la BOAD  4- « La propriété intellectuelle, outil de financement des entreprises africaines »  par Pr Patrick Juvet LOWE, Agrégé des facultés de droit, Université de Dschang (Cameroun).
	Débats / Partage d'expérience
13h30 -14h30	PAUSE – DÉJEUNER
14h30 - 15h00	Présentation institutionnelle :
15h00 -17h00	<ul> <li>Présentation de l'ALSF (10mn)</li> <li>Présentation de Rwanda Cooperation Initiative (10mn)</li> <li>Présentation du Rwanda Convention Bureau (10mn)</li> </ul>
	Modération: Pr Robert NEMEDEU, Professeur Titulaire des Universités - Agrégé des Facultés de Droit, Directeur du Centre d'Études Judiciaires (CEJ), Université de Yaoundé II (Cameroun), Membre du Conseil d'Établissement de l'ERSUMA,
	<u>Interventions</u> :
	<ul> <li>1- « L'émergence de nouveaux modes de financement des entreprises en Afrique »</li> <li>par M. Romaric HOUNDOLO, Expert-comptable Diplômé, Commissaire aux comptes, Ancien Directeur financier à United Bank for Africa (UBA), Gérant du cabinet AC2A Sarl</li> </ul>
	<ul> <li>2- « La résistance des financeurs classiques des entreprises en Afrique »</li> <li>par Pr Albert HONLONKOU, Économiste, Maître de conférences Agrégé, Directeur Général de l'École Nationale d'Économie Appliquée et de Management de l'Université d'Abomey-Calavi (Bénin).</li> </ul>
	Débats / Partage d'expérience
17h00 -18h00	<ul> <li>Café &amp; dégustation</li> <li>Suspension des travaux</li> <li>Visites de stands</li> <li>Brainstormings</li> <li>Fin de la première journée</li> </ul>
18h00	Fin de la première journée : suspension des travaux

#### **JEUDI 17 NOVEMBRE 2022**

#### 09h00 -11h00

#### ATELIER 3 : LA SÉCURISATION DU FINANCEMENT DES ENTREPRISES EN AFRIQUE

<u>Modération</u>: Me Elvire VIGNON, Avocate honoraire, Directrice du Centre EV Arbitrage & Médiation de Cotonou (Bénin), Membre du Conseil supérieur du Centre International d'Arbitrage et de Médiation (CIAM) de Lomé (Togo),

#### **Interventions:**

- 1- « Les risques du financement des entreprises en Afrique »
  - par Dr Achille NGWANZA, Docteur en droit, Avocat au Barreau de Paris (France), Membre de la Cour internationale d'arbitrage

de la Chambre de Commerce Internationale (CCI) et du MCCI Arbitration Mediation Centre (Maurice)

- 2- « Les sûretés et garanties du financement des entreprises : entre classicisme et modernisme »
  - par Pre Yvette KALIEU ELONGO, Professeure Titulaire des Universités - Agrégé des Facultés de Droit, Université de Dschang (Cameroun),

&

- Mme Arlette BOCCOVI, Juriste de banque et d'affaires, Consultante, Gérante du Cabinet SIRE OHADA
- 3- « Les atouts sécuritaires des mécanismes de financement des entreprises : le cas du crédit-bail aux Comores »
  - par M. AHAMADA HAMIDOU, Magistrat, Président du Tribunal de Commerce de Moroni (Comores)
- 4- « Les techniques de renforcement et d'efficacité du dispositif de recouvrement des créances à l'égard des entreprises »
  - par Me Jérémie WAMBO, Avocat au Barreau du Cameroun,
     Consultant Formateur
- 5- « La particularité des sûretés portant sur les titres miniers et le financement des entreprises en zone OHADA »
  - par Me Alifa Habib KONÉ, Avocat fiscaliste, Membre du barreau du Mali, Manager de la SCPA Do-fini Consult - chargé du département mines, arbitrage et investissements
- 6- « Le règlement des différends relatifs au financement des entreprises en Afrique : les apports de la médiation et de l'arbitrage »
  - par Dr Achille NGWANZA, Docteur en droit, Avocat au Barreau de Paris (France), Membre de la Cour internationale d'arbitrage de la Chambre de Commerce Internationale (CCI) et du MCCI Arbitration Mediation Centre (Maurice),
    2.
  - Dr Karel Osiris Coffi DOGUE, Docteur en Droit privé, Directeur des Études de l'ERSUMA, Arbitre-Médiateur agréé.

#### Débats / Partage d'expérience

11h00 - 11h30 PAUSE - CAFÉ

FINANCEMENT AUX ENTREPRISES AFRICAINES  Modération: Pr Richard FILAKOTA, Professeur Titulaire des Universités, Directeur Général de l'École Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) en République centrafricaine.  Interventions:  1. « L'adaptation des techniques et moyens de financement à la taille des entreprises africaines (Grandes Entreprises, start-ups, PME et TPE).»  • par M. Cheick Oumar SOUMANO, Spécialiste en développement des PME et des Partenariat Public Privé, Expert en facilitation et promotion des investissements privés du Projet d'Appui à la Compétitivité de l'Économie Malienne (PACEM)  2. « Le financement des entreprises africaines et l'approche genre »  • par Dre Claire Rachel OKANI, Docteure en droit, Enseignante-chercheuse, Membre du Conseil d'Établissement de l'École Régionale Supérieure de la Magistrature (ERSUMA)  3. « Le développement des financements sectoriels d'entreprises »  • par Pr Charles MOUMOUNI, Professeur Titulaire de l'Université Laval, membre du Barreau du Québec, Avocat à DS Avocats Canada (Québec), Co-président de l'Institut panafricain de la gouvernance économique et financière (IPAGEF)  4. « Le financement de l'industrialisation et des entreprises industrielles en Afrique »  • par Me Issakhan NDIAYE, Avocat au Barreau de Paris (France), Expert en Partenariats Public Privé et en Marchés publics  5. « La finance participative »  • par M. Nasser HIDEUR, Juriste économiste, Directeur Général de ALSALAM BANK Algeria, Expert-formateur en finance islamique de relance économique post-Covid 19 »  • par Pr Souleymane TOE, Agrégé des facultés de droit, Enseignant-chercheur en droit privé à l'Université Thomas SANKARA (Burkina Faso)  Débats / Partage d'expérience  13h30 –14h30  PAUSE – DÉJEUNER  ATELIER 5: LA RÉGULATION DU MARCHÉ DU FINANCEMENT DES ENTREPRISES EN AFRIQUE  Modération: Pr Patrick Juvet LOWE, Agrégé des facultés de droit, Université de Dschang (Cameroun),	11h30 -13h30	ATELIER 4: L'ADAPTATION DES TECHNIQUES ET MOYENS DE
Directeur Général de l'École Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) en République centrafricaine,  Interventions:  1 - «L'adaptation des techniques et moyens de financement à la taille des entreprises africaines (Grandes Entreprises, start-ups, PME et tPE) »  1 - par M. Cheick Oumar SOUMANO, Spécialiste en développement des PME et des Partenariat Public Privé, Expert en facilitation et promotion des investissements privés du Projet d'Appui à la Compétitivité de l'Économie Malienne (PACEM)  2 - « Le financement des entreprises africaines et l'approche genre »  1 - par Dre Claire Rachel OKANI, Docteure en droit, Enseignante-chercheuse, Membre du Conseil d'Établissement de l'École Régionale Supérieure de la Magistrature (ERSUMA)  3 - « Le développement des financements sectoriels d'entreprises »  1 - par Pr Charles MOUMOUNI, Professeur Titulaire de l'Université Laval, membre du Barreau du Québec, Avocat à DS Avocats (Laval, membre du Barreau de Québec, Avocat à DS Avocats (Laval, membre du Barreau de Paris (France), Expert en Afrique »  2 - par Me Issakha NDIAYE, Avocat au Barreau de Paris (France), Expert en Partenariats Public Privé et en Marchés publics  5 - « La finance participative »  1 - par M. Nasser HIDEUR, Juriste économiste, Directeur Général de ALSALAM BANK Algeria, Expert-formateur en finance islamique de relance économique post-Covid 19 »  2 - par Pr Souleymane TOE, Agrégé des facultés de droit, Enseignant-chercheur en droit privé à l'Université Thomas SANKARA (Burkina Faso)  2 - PAUSE - DÉJEUNER  4 - Modération : Pr Patrick Juvet LOWE, Agrégé des facultés de droit, Enseignant-chercheur en droit privé à l'Université Thomas SANKARA (Burkina Faso)		FINANCEMENT AUX ENTREPRISES AFRICAINES
Directeur Général de l'École Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) en République centrafricaine,  Interventions:  1 - «L'adaptation des techniques et moyens de financement à la taille des entreprises africaines (Grandes Entreprises, start-ups, PME et TPE) »  1 - par M. Cheick Oumar SOUMANO, Spécialiste en développement des PME et des Partenariat Public Privé, Expert en facilitation et promotion des investissements privés du Projet d'Appui à la Compétitivité de l'Économie Malienne (PACEM)  2 - « Le financement des entreprises africaines et l'approche genre »  1 - par Dre Claire Rachel OKANI, Docteure en droit, Enseignante-chercheuse, Membre du Conseil d'Établissement de l'École Régionale Supérieure de la Magistrature (ERSUMA)  3 - « Le développement des financements sectoriels d'entreprises »  1 - par Pr Charles MOUMOUNI, Professeur Titulaire de l'Université Laval, membre du Barreau du Québec, Avocat à DS Avocats Canada (Québec), Co-président de l'Institut panafricain de la gouvernance économique et financière (IPAGEF)  4 - « Le financement de l'industrialisation et des entreprises industrielles en Afrique »  1 - par Me Issakha NDIAVE, Avocat au Barreau de Paris (France), Expert en Partenariats Public Privé et en Marchés publics  5 - « La finance participative »  1 - par M. Nasser HIDEUR, Juriste économiste, Directeur Général de ALSALAM BANK Algeria, Expert-formateur en finance islamique de relance économique post-Covid 19 »  2 - par Pr Souleymane TOE, Agrégé des facultés de droit, Enseignant-chercheur en droit privé à l'Université Thomas SANKARA (Burkina Faso)  2 - PAUSE - DÉJEUNER  4 - Modération : Pr Patrick Juvet LOWE, Agrégé des facultés de droit, Enseignant-chercheur en droit privé à l'Université Thomas SANKARA (Burkina Faso)		Modération : Pr Richard FILAKOTA, Professeur Titulaire des Universités,
Interventions:  1 - «L'adaptation des techniques et moyens de financement à la taille des entreprises africaines (Grandes Entreprises, start-ups, PME et TPE) »  1 - par M. Chcick Oumar SOUMANO, Spécialiste en développement des PME et des Partenariat Public Privé, Expert en facilitation et promotion des investissements privés du Projet d'Appui à la Compétitivité de l'Économie Malienne (PACEM)  2 - « Le financement des entreprises africaines et l'approche genre »  1 - par Dre Claire Rachel OKANI, Docteure en droit, Enseignante-chercheuse, Membre du Conseil d'Établissement de l'École Régionale Supérieure de la Magistrature (ERSUMA)  3 - « Le développement des financements sectoriels d'entreprises »  1 - par Pr Charles MOUMOUNI, Professeur Titulaire de l'Université Laval, membre du Barreau du Québec, Avocat à DS Avocats Canada (Québec), Co-président de l'Institut panafricain de la gouvernance économique et financière (IPAGEF)  4 - « Le financement de l'industrialisation et des entreprises industrielles en Afrique »  1 - par Me Issakha NDIAYE, Avocat au Barreau de Paris (France), Expert en Partenariats Public Privé et en Marchés publics  5 - « La finance participative »  1 - par M. Nasser HIDEUR, Juriste économiste, Directeur Général de ALSALAM BANK Algeria, Expert-formateur en finance islamique  6 - « Le financement des entreprises en difficultés et les politiques de relance économique post-Covid 19 »  2 - par Pr Souleymane TOE, Agrégé des facultés de droit, Enseignant-chercheur en droit privé à l'Université Thomas SANKARA (Burkina Faso)  2 - PAUSE - DÉJEUNER  4 - ATELIER 5 : LA RÉGULATION DU MARCHÉ DU FINANCEMENT DES ENTREPRISES EN AFRIQUE  4 - Modération : Pr Patrick Juvet LOWE, Agrégé des facultés de droit,		Directeur Général de l'École Nationale d'Administration et de Magistrature
1- «L'adaptation des techniques et moyens de financement à la taille des entreprises africaines (Grandes Entreprises, start-ups, PME et TPE) »  - par M. Cheick Oumar SOUMANO, Spécialiste en développement des PME et des Partenariat Public Privé, Expert en facilitation et promotion des investissements privés du Projet d'Appui à la Compétitivité de l'Économie Malienne (PACEM)  2- «Le financement des entreprises africaines et l'approche genre »  - par Dre Claire Rachel OKANI, Docteure en droit, Enseignante-chercheuse, Membre du Conseil d'Établissement de l'École Régionale Supérieure de la Magistrature (ERSUMA)  3- «Le développement des financements sectoriels d'entreprises »  - par Pr Charles MOUMOUNI, Professeur Titulaire de l'Université Laval, membre du Barreau du Québec, Avocat à DS Avocats Canada (Québec), Co-président de l'Institut panafricain de la gouvernance économique et financière (IPAGEF)  4- «Le financement de l'industrialisation et des entreprises industrielles en Afrique »  - par Me Issakha NDIAYE, Avocat au Barreau de Paris (France), Expert en Partenariats Public Privé et en Marchés publics  5- «La finance participative »  - par M. Nasser HIDEUR, Juriste économiste, Directeur Général de ALSALAM BANK Algeria, Expert-formateur en finance islamique  6- «Le financement des entreprises en difficultés et les politiques de relance économique post-Covid 19 »  - par Pr Souleymane TOE, Agrégé des facultés de droit, Enseignant-chercheur en droit privé à l'Université Thomas SANKARA (Burkina Faso)  Débats / Partage d'expérience  13h30 - 14h30  PAUSE - DÉJEUNER  ATELIER 5: LA RÉGULATION DU MARCHÉ DU FINANCEMENT DES ENTREPRISES EN AFRIQUE  Modération : Pr Patrick Juvet LOWE, Agrégé des facultés de droit,		(ENAM) en République centrafricaine,
taille des entreprises africaines (Grandes Entreprises, start-ups, PME et TPE) »  • par M. Cheick Oumar SOUMANO, Spécialiste en développement des PME et des Partenariat Public Privé, Expert en facilitation et promotion des investissements privés du Projet d'Appui à la Compétitivité de l'Économie Malienne (PACEM)  2- « Le financement des entreprises africaines et l'approche genre »  • par Dre Claire Rachel OKANI, Docteure en droit, Enseignante-chercheuse, Membre du Conseil d'Établissement de l'École Régionale Supérieure de la Magistrature (ERSUMA)  3- « Le développement des financements sectoriels d'entreprises »  • par Pr Charles MOUMOUNI, Professeur Titulaire de l'Université Laval, membre du Barreau du Québec, Avocat à DS Avocats Canada (Québec), Co-président de l'Institut panafricain de la gouvernance économique et financière (IPAGEF)  4- « Le financement de l'industrialisation et des entreprises industrielles en Afrique »  • par Me Issakha NDIAVE, Avocat au Barreau de Paris (France), Expert en Partenariats Public Privé et en Marchés publics  5- « La finance participative »  • par M. Nasser HIDEUR, Juriste économiste, Directeur Général de ALSALAM BANK Algeria, Expert-formateur en finance islamique  6- « Le financement des entreprises en difficultés et les politiques de relance économique post-Covid 19 »  • par Pr Souleymane TOE, Agrégé des facultés de droit, Enseignant-chercheur en droit privé à l'Université Thomas SANKARA (Burkina Faso)  Débats / Partage d'expérience  13h30 -14h30  PAUSE - DÉJEUNER  ATELIER 5: LA RÉGULATION DU MARCHÉ DU FINANCEMENT DES ENTREPRISES EN AFRIQUE  Modération : Pr Patrick Juvet LOWE, Agrégé des facultés de droit,		<u>Interventions</u> :
par M. Cheick Oumar SOUMANO, Spécialiste en développement des PME et des Partenariat Public Privé, Expert en facilitation et promotion des investissements privés du Projet d'Appui à la Compétitivité de l'Économie Malienne (PACEM)  2- « Le financement des entreprises africaines et l'approche genre »  a par Dre Claire Rachel OKANI, Docteure en droit, Enseignante-chercheuse, Membre du Conseil d'Établissement de l'École Régionale Supérieure de la Magistrature (ERSUMA)  3- « Le développement des financements sectoriels d'entreprises »  a par Pr Charles MOUMOUNI, Professeur Titulaire de l'Université Laval, membre du Barreau du Québec, Avocat à DS Avocats Canada (Québec), Co-président de l'Institut panafricain de la gouvernance économique et financière (IPAGEF)  4- « Le financement de l'industrialisation et des entreprises industrielles en Afrique »  a par Me Issakha NDIAYE, Avocat au Barreau de Paris (France), Expert en Partenariats Public Privé et en Marchés publics  5- « La finance participative »  a par M. Nasser HIDEUR, Juriste économiste, Directeur Général de ALSALAM BANK Algeria, Expert-formateur en finance islamique  6- « Le financement des entreprises en difficultés et les politiques de relance économique post-Covid 19 »  a par Pr Souleymane TOE, Agrégé des facultés de droit, Enseignant-chercheur en droit privé à l'Université Thomas SANKARA (Burkina Faso)  Débats / Partage d'expérience  13h30 -14h30  PAUSE - DÉJEUNER  ATELIER 5: LA RÉGULATION DU MARCHÉ DU FINANCEMENT DES ENTREPRISES EN AFRIQUE  Modération: Pr Patrick Juvet LOWE, Agrégé des facultés de droit,		taille des entreprises africaines (Grandes Entreprises, start-ups,
promotion des investissements privés du Projet d'Appui à la Compétitivité de l'Économie Malienne (PACEM)  2- « Le financement des entreprises africaines et l'approche genre »  par Dre Claire Rachel OKANI, Docteure en droit, Enseignante-chercheuse, Membre du Conseil d'Établissement de l'École Régionale Supérieure de la Magistrature (ERSUMA)  3- « Le développement des financements sectoriels d'entreprises »  par Pr Charles MOUMOUNI, Professeur Titulaire de l'Université Laval, membre du Barreau du Québec, Avocat à DS Avocats Canada (Québec), Co-président de l'Institut panafricain de la gouvernance économique et financière (IPAGEF)  4- « Le financement de l'industrialisation et des entreprises industrielles en Afrique »  par Me Issakha NDIAYE, Avocat au Barreau de Paris (France), Expert en Partenariats Public Privé et en Marchés publics  5- « La finance participative »  par M. Nasser HIDEUR, Juriste économiste, Directeur Général de ALSALAM BANK Algeria, Expert-formateur en finance islamique  6- « Le financement des entreprises en difficultés et les politiques de relance économique post-Covid 19 »  par Pr Souleymane TOE, Agrégé des facultés de droit, Enseignant-chercheur en droit privé à l'Université Thomas SANKARA (Burkina Faso)  Débats / Partage d'expérience  13h30 -14h30  PAUSE - DÉJEUNER  ATELIER 5: LA RÉGULATION DU MARCHÉ DU FINANCEMENT DES ENTREPRISES EN AFRIQUE  Modération : Pr Patrick Juvet LOWE, Agrégé des facultés de droit,		par M. Cheick Oumar SOUMANO, Spécialiste en développement
par Dre Claire Rachel OKANI, Docteure en droit, Enseignante- chercheuse, Membre du Conseil d'Établissement de l'École Régionale Supérieure de la Magistrature (ERSUMA)  3- « Le développement des financements sectoriels d'entreprises »  • par Pr Charles MOUMOUNI, Professeur Titulaire de l'Université Laval, membre du Barreau du Québec, Avocat à DS Avocats Canada (Québec), Co-président de l'Institut panafricain de la gouvernance économique et financière (IPAGEF)  4- « Le financement de l'industrialisation et des entreprises industrielles en Afrique »  • par Me Issakha NDIAYE, Avocat au Barreau de Paris (France), Expert en Partenariats Public Privé et en Marchés publics  5- « La finance participative »  • par M. Nasser HIDEUR, Juriste économiste, Directeur Général de ALSALAM BANK Algeria, Expert-formateur en finance islamique  6- « Le financement des entreprises en difficultés et les politiques de relance économique post-Covid 19 »  • par Pr Souleymane TOE, Agrégé des facultés de droit, Enseignant-chercheur en droit privé à l'Université Thomas SANKARA (Burkina Faso)  Débats / Partage d'expérience  13h30 -14h30  PAUSE - DÉJEUNER  ATELIER 5: LA RÉGULATION DU MARCHÉ DU FINANCEMENT DES ENTREPRISES EN AFRIQUE  Modération: Pr Patrick Juvet LOWE, Agrégé des facultés de droit,		promotion des investissements privés du Projet d'Appui à la
chercheuse, Membre du Conseil d'Établissement de l'École Régionale Supérieure de la Magistrature (ERSUMA)  3- « Le développement des financements sectoriels d'entreprises »  • par Pr Charles MOUMOUNI, Professeur Titulaire de l'Université Laval, membre du Barreau du Québec, Avocat à DS Avocats Canada (Québec), Co-président de l'Institu panafricain de la gouvernance économique et financière (IPAGEF)  4- « Le financement de l'industrialisation et des entreprises industrielles en Afrique »  • par Me Issakha NDIAYE, Avocat au Barreau de Paris (France), Expert en Partenariats Public Privé et en Marchés publics  5- « La finance participative »  • par M. Nasser HIDEUR, Juriste économiste, Directeur Général de ALSALAM BANK Algeria, Expert-formateur en finance islamique  6- « Le financement des entreprises en difficultés et les politiques de relance économique post-Covid 19 »  • par Pr Souleymane TOE, Agrégé des facultés de droit, Enseignant-chercheur en droit privé à l'Université Thomas SANKARA (Burkina Faso)  Débats / Partage d'expérience  13h30-14h30  PAUSE - DÉJEUNER  ATELIER 5: LA RÉGULATION DU MARCHÉ DU FINANCEMENT DES ENTREPRISES EN AFRIQUE  Modération : Pr Patrick Juvet LOWE, Agrégé des facultés de droit,		
Régionale Supérieure de la Magistrature (ERSUMA)  3- « Le développement des financements sectoriels d'entreprises »  • par Pr Charles MOUMOUNI, Professeur Titulaire de l'Université Laval, membre du Barreau du Québec, Avocat à DS Avocats Canada (Québec), Co-président de l'Institut panafricain de la gouvernance économique et financière (IPAGEF)  4- « Le financement de l'industrialisation et des entreprises industrielles en Afrique »  • par Me Issakha NDIAYE, Avocat au Barreau de Paris (France), Expert en Partenariats Public Privé et en Marchés publics  5- « La finance participative »  • par M. Nasser HIDEUR, Juriste économiste, Directeur Général de ALSALAM BANK Algeria, Expert-formateur en finance islamique  6- « Le financement des entreprises en difficultés et les politiques de relance économique post-Covid 19 »  • par Pr Souleymane TOE, Agrégé des facultés de droit, Enseignant-chercheur en droit privé à l'Université Thomas SANKARA (Burkina Faso)  Débats / Partage d'expérience  13h30 -14h30  PAUSE - DÉJEUNER  ATELIER 5: LA RÉGULATION DU MARCHÉ DU FINANCEMENT DES ENTREPRISES EN AFRIQUE  Modération : Pr Patrick Juvet LOWE, Agrégé des facultés de droit,		1
■ par Pr Charles MOUMOUNI, Professeur Titulaire de l'Université Laval, membre du Barreau du Québec, Avocat à DS Avocats Canada (Québec), Co-président de l'Institut panafricain de la gouvernance économique et financière (IPAGEF)  4- « Le financement de l'industrialisation et des entreprises industrielles en Afrique » ■ par Me Issakha NDIAYE, Avocat au Barreau de Paris (France), Expert en Partenariats Public Privé et en Marchés publics  5- « La finance participative » ■ par M. Nasser HIDEUR, Juriste économiste, Directeur Général de ALSALAM BANK Algeria, Expert-formateur en finance islamique  6- « Le financement des entreprises en difficultés et les politiques de relance économique post-Covid 19 » ■ par Pr Souleymane TOE, Agrégé des facultés de droit, Enseignant-chercheur en droit privé à l'Université Thomas SANKARA (Burkina Faso)  Débats / Partage d'expérience  13h30 −14h30 PAUSE − DÉJEUNER  ATELIER 5: LA RÉGULATION DU MARCHÉ DU FINANCEMENT DES ENTREPRISES EN AFRIQUE  Modération: Pr Patrick Juvet LOWE, Agrégé des facultés de droit,		
Laval, membre du Barreau du Québec, Avocat à DS Avocats Canada (Québec), Co-président de l'Institut panafricain de la gouvernance économique et financière (IPAGEF)  4- « Le financement de l'industrialisation et des entreprises industrielles en Afrique »  • par Me Issakha NDIAYE, Avocat au Barreau de Paris (France), Expert en Partenariats Public Privé et en Marchés publics  5- « La finance participative »  • par M. Nasser HIDEUR, Juriste économiste, Directeur Général de ALSALAM BANK Algeria, Expert-formateur en finance islamique  6- « Le financement des entreprises en difficultés et les politiques de relance économique post-Covid 19 »  • par Pr Souleymane TOE, Agrégé des facultés de droit, Enseignant-chercheur en droit privé à l'Université Thomas SANKARA (Burkina Faso)  Débats / Partage d'expérience  13h30 -14h30  PAUSE - DÉJEUNER  ATELIER 5: LA RÉGULATION DU MARCHÉ DU FINANCEMENT DES ENTREPRISES EN AFRIQUE  Modération: Pr Patrick Juvet LOWE, Agrégé des facultés de droit,		3- « Le développement des financements sectoriels d'entreprises »
Canada (Québec), Co-président de l'Institut panafricain de la gouvernance économique et financière (IPAGEF)  4- « Le financement de l'industrialisation et des entreprises industrielles en Afrique »  • par Me Issakha NDIAYE, Avocat au Barreau de Paris (France), Expert en Partenariats Public Privé et en Marchés publics  5- « La finance participative »  • par M. Nasser HIDEUR, Juriste économiste, Directeur Général de ALSALAM BANK Algeria, Expert-formateur en finance islamique  6- « Le financement des entreprises en difficultés et les politiques de relance économique post-Covid 19 »  • par Pr Souleymane TOE, Agrégé des facultés de droit, Enseignant-chercheur en droit privé à l'Université Thomas SANKARA (Burkina Faso)  Débats / Partage d'expérience  13h30 -14h30  PAUSE - DÉJEUNER  ATELIER 5: LA RÉGULATION DU MARCHÉ DU FINANCEMENT DES ENTREPRISES EN AFRIQUE  Modération: Pr Patrick Juvet LOWE, Agrégé des facultés de droit,		
4- «Le financement de l'industrialisation et des entreprises industrielles en Afrique »  • par Me Issakha NDIAYE, Avocat au Barreau de Paris (France), Expert en Partenariats Public Privé et en Marchés publics  5- «La finance participative »  • par M. Nasser HIDEUR, Juriste économiste, Directeur Général de ALSALAM BANK Algeria, Expert-formateur en finance islamique  6- «Le financement des entreprises en difficultés et les politiques de relance économique post-Covid 19 »  • par Pr Souleymane TOE, Agrégé des facultés de droit, Enseignant-chercheur en droit privé à l'Université Thomas SANKARA (Burkina Faso)  Débats / Partage d'expérience  13h30 -14h30  PAUSE - DÉJEUNER  ATELIER 5: LA RÉGULATION DU MARCHÉ DU FINANCEMENT DES ENTREPRISES EN AFRIQUE  Modération: Pr Patrick Juvet LOWE, Agrégé des facultés de droit,		
industrielles en Afrique »  par Me Issakha NDIAYE, Avocat au Barreau de Paris (France), Expert en Partenariats Public Privé et en Marchés publics  5- « La finance participative »  par M. Nasser HIDEUR, Juriste économiste, Directeur Général de ALSALAM BANK Algeria, Expert-formateur en finance islamique  6- « Le financement des entreprises en difficultés et les politiques de relance économique post-Covid 19 »  par Pr Souleymane TOE, Agrégé des facultés de droit, Enseignant-chercheur en droit privé à l'Université Thomas SANKARA (Burkina Faso)  Débats / Partage d'expérience  13h30 -14h30  PAUSE - DÉJEUNER  14h30 -17h00  ATELIER 5: LA RÉGULATION DU MARCHÉ DU FINANCEMENT DES ENTREPRISES EN AFRIQUE  Modération : Pr Patrick Juvet LOWE, Agrégé des facultés de droit,		gouvernance économique et financière (IPAGEF)
Expert en Partenariats Public Privé et en Marchés publics  5- « La finance participative »		•
■ par M. Nasser HIDEUR, Juriste économiste, Directeur Général de ALSALAM BANK Algeria, Expert-formateur en finance islamique  6- « Le financement des entreprises en difficultés et les politiques de relance économique post-Covid 19 » ■ par Pr Souleymane TOE, Agrégé des facultés de droit, Enseignant-chercheur en droit privé à l'Université Thomas SANKARA (Burkina Faso)  Débats / Partage d'expérience  13h30 -14h30  PAUSE - DÉJEUNER  14h30 -17h00  ATELIER 5: LA RÉGULATION DU MARCHÉ DU FINANCEMENT DES ENTREPRISES EN AFRIQUE  Modération: Pr Patrick Juvet LOWE, Agrégé des facultés de droit,		
ALSALAM BANK Algeria, Expert-formateur en finance islamique  6- « Le financement des entreprises en difficultés et les politiques de relance économique post-Covid 19 »  • par Pr Souleymane TOE, Agrégé des facultés de droit, Enseignant-chercheur en droit privé à l'Université Thomas SANKARA (Burkina Faso)  Débats / Partage d'expérience  13h30 - 14h30  PAUSE - DÉJEUNER  14h30 - 17h00  ATELIER 5: LA RÉGULATION DU MARCHÉ DU FINANCEMENT DES ENTREPRISES EN AFRIQUE  Modération: Pr Patrick Juvet LOWE, Agrégé des facultés de droit,		5- « La finance participative »
de relance économique post-Covid 19 »  par Pr Souleymane TOE, Agrégé des facultés de droit, Enseignant-chercheur en droit privé à l'Université Thomas SANKARA (Burkina Faso)  Débats / Partage d'expérience  13h30 - 14h30  PAUSE - DÉJEUNER  14h30 - 17h00  ATELIER 5: LA RÉGULATION DU MARCHÉ DU FINANCEMENT DES ENTREPRISES EN AFRIQUE  Modération: Pr Patrick Juvet LOWE, Agrégé des facultés de droit,		
Enseignant-chercheur en droit privé à l'Université Thomas SANKARA (Burkina Faso)  Débats / Partage d'expérience  13h30 -14h30  PAUSE - DÉJEUNER  14h30 -17h00  ATELIER 5: LA RÉGULATION DU MARCHÉ DU FINANCEMENT DES ENTREPRISES EN AFRIQUE  Modération: Pr Patrick Juvet LOWE, Agrégé des facultés de droit,		
SANKARA (Burkina Faso)  Débats / Partage d'expérience  13h30 - 14h30  PAUSE - DÉJEUNER  14h30 - 17h00  ATELIER 5: LA RÉGULATION DU MARCHÉ DU FINANCEMENT DES ENTREPRISES EN AFRIQUE  Modération: Pr Patrick Juvet LOWE, Agrégé des facultés de droit,		
13h30 - 14h30  14h30 - 17h00  ATELIER 5: LA RÉGULATION DU MARCHÉ DU FINANCEMENT DES ENTREPRISES EN AFRIQUE  Modération: Pr Patrick Juvet LOWE, Agrégé des facultés de droit,		·
14h30 – 17h00 ATELIER 5 : LA RÉGULATION DU MARCHÉ DU FINANCEMENT DES ENTREPRISES EN AFRIQUE  Modération : Pr Patrick Juvet LOWE, Agrégé des facultés de droit,		Débats / Partage d'expérience
ENTREPRISES EN AFRIQUE  Modération: Pr Patrick Juvet LOWE, Agrégé des facultés de droit,		,
, and the second	14h30 -17h00	

	<u>Interventions</u> :
	<ul> <li>1- « La portée de la régulation des banques centrales et commissions bancaires sur le financement des entreprises par les banques, établissements financiers à caractère bancaire et les institutions de microfinance »</li> <li>par Pr Albert HONLONKOU, Économiste, Maître de conférences Agrégé, Directeur Général de l'École Nationale d'Économie Appliquée et de Management de l'Université d'Abomey-Calavi (Bénin)</li> </ul>
	Agrégé, Directeur Général de l'École Nationale d'Économie Appliquée et de Management de l'Université d'Abomey-Calavi (Bénin)  2- « La portée de la régulation des marchés financiers africains sur le financement des entreprises »  • par M. Ousmane Birane SANE, Docteur en Sciences Économique, Économiste-financier, Ancien Directeur national de l'Antenne du Sénégal de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM), Fondateur du Cabinet Ousmane Sané Consulting
	<ul> <li>3- « Notation financière, compliance et certification dans le financement des entreprises africaines »</li> <li>par Pr Anouar HASSOUNE, Agrégé en économie et finance, Enseignant, Directeur Général de GCR West Africa (Groupe GCR Ratings)</li> </ul>
	<ul> <li>4- « La pertinence de l'interdiction des aides d'État par les organisations régionales et sous-régionales d'intégration économique en Afrique »</li> <li>par Pr Abdoulaye SAKHO, Agrégé des facultés de droit, Spécialiste de Droit Économique, Directeur Général et fondateur de l'Institut EDGE (École de Droit, Gestion et Économie) du Sénégal</li> </ul>
	<ul> <li>5- « La lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme dans le financement des entreprises »</li> <li>par M. Cheikh Mouhamadou Bamba NIANG, Magistrat Hors Hiérarchie, Membre statutaire et Directeur des affaires juridiques de la Cellule nationale de traitement des informations financières (CENTIF) du Sénégal, Co-Président du Groupe de travail sur les évaluations et la conformité (GEC) du GIABA</li> </ul>
	Débats / Partage d'expérience
17h00 -18h00	<ul> <li>Café &amp; dégustation</li> <li>Suspension des travaux</li> <li>Visites de stands</li> <li>Brainstormings</li> </ul>
18h00	Fin de la deuxième journée : suspension des travaux

	VENDREDI 18 NOVEMBRE 2022	
09h00 -10h30	TABLE-RONDE 1 : LA PLACE DE L'ÉTAT DANS LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES ENTREPRISES AFRICAINES CHERCHEUSES DE FINANCEMENT  Modération : M. MAMANE NAÏSSA Sabiou, Magistrat Hors Hiérarchie, Juge à la Cour Commune de Justice et d'Arbitre de l'OHADA (CCJA-OHADA)	
	Interventions:  1- « Le renforcement de l'accompagnement des structures publiques de financement des entreprises »  • par M. Cheick Oumar SOUMANO, Spécialiste en développement des PME et des Partenariat Public Privé, Expert en facilitation et promotion des investissements privés du Projet d'Appui à la Compétitivité de l'Economie Malienne (PACEM)  2- « Le renforcement de l'accompagnement des structures publiques nationales de promotion des investissements »  • par Mme Nadjati SOIDIKI, Directrice Générale de l'Agence Nationale pour la Promotion des Investissements (ANPI) de l'Union des Comores,  &  • M. Noufou INSA, Directeur Général de l'Agence Nigérienne pour la Promotion des Investissements Privés et des Projets Stratégiques (ANPIPS-Niger)  3- « Les apports de la fiscalité dans le renforcement de la compétitivité et de la résilience des entreprises africaines »  • par M. Romaric HOUNDOLO, Expert-comptable Diplômé, Commissaire aux comptes, Ancien Directeur financier à United Bank for Africa (UBA), Gérant du cabinet AC2A Sarl  • M. Louis Marc ALLALI, Partner, FFA Conseil, Département juridique et fiscal, Associé chez Ernest & Young en Côte d'Ivoire et en Guinée	
	Débats / Partage d'expérience	
10h30 -11h00	PAUSE-CAFÉ	

#### 11h00 -13h00

TABLE-RONDE 2: LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES ENTREPRISES AFRICAINES CHERCHEUSES DE FINANCEMENT : LE RÔLE DES PROFESSIONNELS DU DROIT ET DU CHIFFRE

<u>Modération</u>: Mme Rindra HARIZO, Magistrat, Docteur en Droit de l'Université de Montpellier, Doyenne des juges d'instruction du pôle anticorruption de Majunga, Madagascar

#### **Interventions:**

- 1- « Le renforcement de la gouvernance des entreprises africaines »
  - par Dr Joseph KAMGA, Docteur en droit, Expert-consultant en sécurité juridique et gouvernance, Président de FALIS S.A.S
- 2- « La compliance, un moyen de facilitation du financement des entreprises »
  - par M. Martial ADJAHI, Expert en conformité, Ancien Directeur de la conformité à ECOBANK, Associé-Gérant de AM CONSULTING AFRIQUE
- 3- « L'accompagnement financier et comptable du financement des entreprises africaines : l'intermédiation financière »
  - par M. Herbert MEDO, Directeur du Centre National de Formation Comptable (CENAFOC) du Bénin, Membre de la Commission de Normalisation Comptable (OHADA), Viceprésident de la Commission Nationale OHADA du Bénin
- 4- « L'assistance juridique et fiscale dans les engagements financiers des entreprises africaines : aspects précontractuels, contractuels et contentieux »
  - par Mme Arlette BOCCOVI, Juriste de banque et d'affaires, Consultante, Gérante du Cabinet SIRE OHADA
- 5- « L'accompagnement technique sectoriel des entreprises africaines »
  - par M. Tahirou KALAM, Docteur en sciences de gestion, expertcomptable et expert en fintech et en entrepreneuriat, Expert de la Banque mondiale pour le Projet de gouvernance du secteur des mines (PGSM /Mali)
- 6- « L'arbitrage d'investissement dans l'énergie »
  - par Me ECE DAYIOĞLU EDAC, Avocate aux Barreaux d'Istanbul (Turquie) et de Paris (France), Arbitre et Médiatrice internationale, Secrétaire Générale Adjointe d'Energy Disputes Arbitration Center (EDAC) - Responsable pour la région africaine
- 7- « Le rôle des institutions d'arbitrage et de médiation dans le financement des entreprises »
  - par **Dr Ousmanou SADJO**, Docteur en droit privé, Présidentfondateur du Centre Africain pour le Droit et le Développement (CADEV)
  - M. Victor MUGABE, Secrétaire Général du Kigali International Arbitration Center (KIAC), Rwanda

Débats / Partage d'expérience

13h00 -14h00	PAUSE-DÉJEUNER	
14h00 -15h30	ACTIVITÉS DE COOPÉRATION ET DE COLLABORATION  ❖ Visite de stands	
	<ul> <li>Brainstormings</li> <li>Rencontres dans des espaces dédiés de networking</li> </ul>	
	<ul> <li>Salons de négociation</li> <li>Entretiens professionnels et d'affaires</li> </ul>	
15h30 -16h30	<ul> <li>CÉRÉMONIE OFFICIELLE DE CLÔTURE</li> <li>❖ Présentation du Rapport Général des travaux, par Pr Mbissane NGOM, Professeur Titulaire des Universités - Agrégé des Facultés de Droit, Université Gaston-Berger de Saint-Louis (Sénégal)</li> <li>❖ Mot des participants</li> <li>❖ Mot des intervenants</li> <li>❖ Allocution du Directeur Général de l'ERSUMA</li> <li>❖ Discours de clôture de M. le Président de la Cour Suprême de la</li> </ul>	
	République rwandaise	
16h30	Fin des travaux / Cocktail de clôture	
	VISITES TOURISTIQUES	
	DÉPART DES PARTICIPANTS	

# INTERVENANTS

Les intervenants à cette édition du FIPROD sont choisis par l'ERSUMA en raison de leurs qualité, compétence, polyvalence, expérience, technicité et expertise dans les thématiques couvertes par les travaux. Ils ont tous un parcours professionnel très riche et diversifié dont la combinaison à l'occasion des travaux de cette 2ème édition constitue, sans nul doute, la marque de l'interprofessionnalisme prôné par le FIPROD. Il s'agit de :



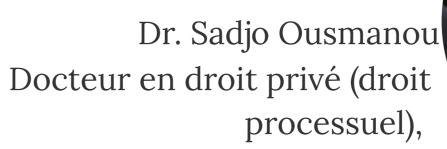
M. AHAMADA HAMIDOU Président du Tribunal de Commerce de Moroni (Comores)







Achille Ngwanza
Docteur en droit et titulaire du
Certificat d'Aptitude à la Profession
d'Avocat au Barreau de Paris







Rachel-Claire Okani est titulaire d'un doctorat en droit privé de l'Université de Yaoundé







Cheick Oumar SOUMANO spécialiste en développement des PME et des PPP







Maître Ece Dayıoğlu LLM, Master II, LLM est avocate inscrite au Barreau d'Istanbul et au Barreau de Paris.







Anouar HASSOUNE Directeur Général, GCR West Africa (Groupe GCR Ratings)

CHARLES MOUMOUNI

avocat à DS Avocats Canada



KALIEU ELONGO Yvette Rachel Professeur titulaire de droit privé à l'Université de Dschang



Professeur Mbissane NGOM Professeur titulaire des universités







HIDEUR Nasser Directeur Général Al Salam BANK

MAMANE NAISSA Sabiou Magistrat Hors Hiérarchie, Juge à la Cour Commune de Justice et d'Arbitre de l'OHADA (CCJA-OHADA)





Elvire VIGNON Directrice du Centre EV Arbitrage & Médiation, Cotonou, Bénin

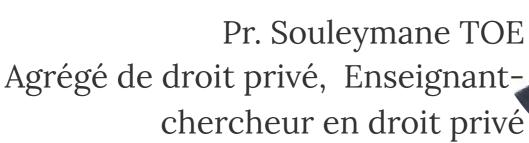
MEDO Herbert Maixent Directeur du Centre National de Formation Comptable (CENAFOC)



Cheikh Mouhamadou Bamba NIANG Maîtrise en Droit des Entreprises privées.



Patrick Juvet LOWÉ GNINTEDEM agrégé des facultés de droit, Enseignant à l'Université de Dschang







Richard FILAKOTA Directeur Général de l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (Poste actuel)







OUSMANE BIRAM SANÉ
Economiste-financier titulaire d'un
Doctorat-ès Sciences Economique
option Monnaie Finance Banque de
l'Université Lumière Lyon 2

Nadjati SOIDIKI est la Directrice Générale de l'Agence Nationale pour la Promotion des Investissements en Union des Comores depuis mars 2020.





Levi Gasangwa
Bachelor of Commerce Business
Management et Marketing Damelin,
MBA finance Oklahoma Christian
University, Certificate of Professional
banking Rwanda Banking association.



Pr NEMEDEU Robert
Diplôme de l'Ecole du Barreau de
Paris (EFB) Agrégé des Facultés de
Droit/Professeur Titulaire



Pr Abdoulaye SAKHO Agrégé des facultés de droit.



Albert N. HONLONKOU détenteur de deux doctorats: un doctorat de troisième cycle en économie rurale et un PhD à l'Université de Pretoria en Afrique du Sud.



Martial ADJAHI
Expert près la Cour d'Appel de
Cotonou, Règlementation Bancaire
et Lutte contre le Blanchiment de
Capitaux et le Financement du
Terrorisme ; Associé-Gérant du
Cabinet AM CONSUTING Afrique



Maître Alifa Habib KONE Avocat fiscaliste inscrit au Barreau du Mali



Issakha NDIAYE Issakha Avocat au Barreau de Paris



Kamga Joseph Expert-consultant en sécurité juridique et gouvernance



Calixte Kouami APEMAGNON Spécialiste de la partie jurdique du financement de l'entrprises et de l'invistement

# PARTICIPANTS

Les travaux de cette 2ème édition du FIPROD sont ouverts aux Structures nationales, régionales et internationales de promotion des investissements / Institutions financières nationales, sous-régionales et internationales / Organisations d'intégration juridique et économique / Partenaires techniques et financiers / Banques, établissements financiers à caractère bancaire et institutions de microfinance / Ordres professionnels et associations d'ordres professionnels / Cadres et collaborateurs des administrations en charge de la promotion des investissements / Cadres et collaborateurs des directions/services administratifs et financiers / Cadres et collaborateurs des centres de gestion agréés / Cadres et collaborateurs des chambres de commerce et d'industrie / Cadres et collaborateurs des compagnies d'assurances / Cadres et agents des secteurs public et privé / Investisseurs, opérateurs économiques, dirigeants et managers d'entreprises / Avocats / Notaires / Magistrats / Huissiers de justice / Experts-comptables et comptables agréés / Juristes d'affaires et d'entreprises / Cadres et collaborateurs des services/directions juridiques / Contract managers / Juristes de banques et d'assurances / Fiscalistes / Économistes / Auditeurs / Médiateurs / Arbitres / Universitaires.

La diversité des profils des participants présents à ces travaux révèle l'effectivité de la pluridisciplinarité et augurer une grande richesse interprofessionnelle dans les échanges.



L'ERSUMA remercie ses nombreux partenaires techniques et financiers cidessous qui l'ont accompagnée dans la conception scientifique, la préparation technique, le financement, l'organisation matérielle et logistique de cette 2ème édition du FIPROD:

































Rwanda

Cooperation







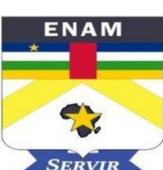
Sire Ohada





CIAND













JUS

**AFRICA** 









ASSOCIATION POUR L'UNIFICATION DU DROIT EN AFRIQUE



كمهمالانك





ONES



BANQUE OUEST AFRICAIN DE DÉVELOPPEMENT











BANK OF KIGALI Financially transforming lives













CE.NA.FO.C.





# Nos Stands

#### Les Éditions de l'ERSUMA

Depuis 2018, l'École Régionale Supérieure de la Magistrature (ERSUMA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) a mis en place une nouvelle branche d'activité : celle de l'édition. Avec ce volet édition, l'ERSUMA se veut la maison d'édition des chercheurs et praticiens du droit africain des affaires. Cette activité est étroitement liée à celle de distribution d'ouvrages et de périodiques produits par l'ERSUMA ou en dépôt-vente réalisée dans le cadre de la librairie spécialisée en droit des affaires dénommée La Libraire de l'ERSUMA.

#### La Librairie de l'ERSUMA

Opérationnelle depuis le mois de mai 2017 La Librairie de l'ERSUMA contribue à la vulgarisation du Droit et à la promotion de la recherche en Droit des affaires en général, en Droit OHADA et autres Droits communautaires africains en particulier.

Située à son siège à Porto-Novo (République du Bénin), dans un cadre propice à la recherche et au renforcement de capacités, La Librairie de l'ERSUMA est un espace dédié aux publications en Droit, principalement en droit des affaires, pour les auteurs, éditeurs et acheteurs d'ouvrages.

La Librairie de l'ERSUMA assure efficacement la promotion de la recherche en Droit des affaires via ses services d'édition et de dépôt-vente. De mai 2017 à décembre 2021, deux mille sept cent cinquante (2750) ouvrages ont été vendus. Ses actions contribuent également au rayonnement de la Revue de l'ERSUMA et du Bulletin ERSUMA de pratique professionnelle.

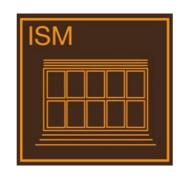
Vous êtes auteur, éditeur, distributeur de publications à la recherche d'un cadre de promotion et de vente d'ouvrages en Droit OHADA et autres Droits communautaires africains, La Librairie de l'ERSUMA est à votre service pour assurer la promotion et la distribution de vos produits.

Pour rejoindre les quarante (40) auteurs qui nous font confiance et assurer la promotion de vos publications, venez vite conclure un contrat d'édition ou une convention de dépôt-vente et mettre à la disposition des enseignants, chercheurs, étudiants, professionnels du droit, opérateurs économiques et autres usagers une gamme renforcée, diversifiée et actualisée de publications.

Pour tous renseignements sur les contrats d'édition, conventions de dépôt-vente ou achats d'ouvrages, merci de contacter l'ERSUMA à l'adresse suivante : ersuma@ohada.org ou appelez au (+229) 97 97 05 37.











# NOTRE SOIRÉE DE GALA

Les beaux souvenirs de la 1ère édition qui s'est tenue à Dakar en novembre 2019 :

























#### La découverte inoubliable de la culture rwandaise :











#### NOTRE VISITE TOURISTIQUE

# MÉMORIAL DU GÉNOCIDE DE KIGALI

Le Mémorial du génocide de Kigali est un lieu de mémoire situé à Kigali, au Rwanda, établi pour commémorer le génocide des Tutsi au Rwanda de 1994. Le mémorial est établi dans le quartier de Gisozi. Les restes de plus de 250 000 personnes y sont inhumés



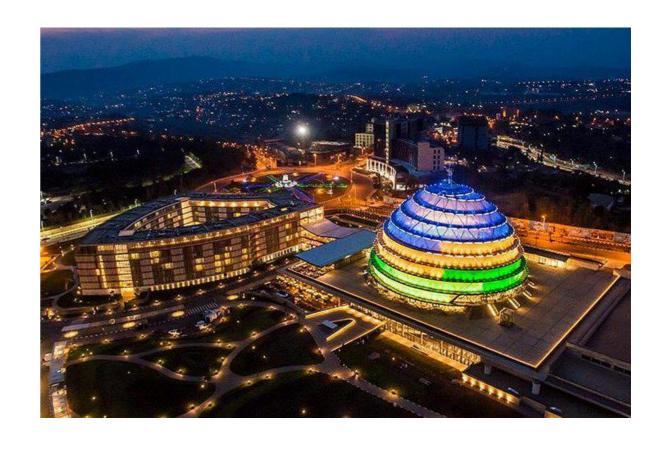
# National Liberation Museum Park/Mulindi

De 1992 à 1994, les rebelles du Front patriotique rwandais (FPR) – dirigée par sa branche militaire, l'Armée patriotique rwandaise



# Kigali Convention Centre

Le Kigali Convention Center est un centre de congrès situé à Kigali, la capitale et la plus grande ville du Rwanda.





# NOS PERSPECTIVES

Le FIPROD est une manifestation professionnelle biannuelle. La prochaine édition est prévue en mai 2024 et se tiendra à Yaoundé (Cameroun) sur le thème: << La responsabilité sociale des entreprises en Afrique >>.

L'ERSUMA appelle les États au premier rang desquels figurent les États parties de l'OHADA, les Institutions et Organismes nationaux, communautaires et internationaux qui œuvrent pour le développement économique et social de l'Afrique, les professionnels du Droit et du Chiffre, les investisseurs, ainsi que les entreprises, à accompagner le FIPROD qui est un outil d'intégration interprofessionnelle, de renforcement mutuel des capacités et de développement en Afrique d'un secteur privé et d'un secteur public forts et compétitifs.



École Régionale Supérieure de la Magistrature (ERSUMA) Ouando, Carrefour Cinquantenaire – Route de Pobè 02 BP 353 Porto-Novo, République du Bénin

Tél: +229 97 97 05 37

Courriel: ersuma@ohada.org

